



## diminution du temps de travail

Par **valmarie**, le **23/03/2010** à **17:51**

bonjour, je suis employé dans une brasserie depuis 2ans, je travail du mardi au samedi de 10h a16h .Suite a un accident je suis en arret maladie depuis 2semaines et j apprend par ma collegue que mes patrons on décidé de fermé le samedi sans m en avertir.

La raison de cette reduction de temps de travail est soit disant pour raison economique alors que le nombre de clients a augmenté.

On t ils le droit de m imposer une reduction d horaire,ai je le droit de refusé (si oui quelle sont les consequences) et comment savoir si la cause "economique" et réellement la veritable raison.

merci d avance pour les reponses.

Cordialement.

Par **1247titi**, le **25/04/2010** à **12:06**

Bonjour,

il me semble que même pour raison économique, le patron doit vous avertir par écrit de ce changement.

Cordialement.